



OBJECTIFS

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Se déplacer et travailler en sécurité sur un échafaudage de pied
- Réaliser les vérifications journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m monté conformément à la notice du fabricant.



DURÉE

- 1 jour (soit 7 heures) - 30% théorie / 70% pratique



PUBLIC CONCERNÉ / PRÉ-REQUIS

- Toute personne de l'entreprise ayant à travailler sur un échafaudage de pied et désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications journalières d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24 m monté conformément à la notice du fabricant.
- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension des documents de travail et bénéficier d'une aptitude médicale au travail en hauteur.



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET MODALITÉS D'ANIMATION

Alternance de parties théoriques (réglementation, différents documents à utiliser...) et pratiques (mise en situation sur cas concrets).



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test type QCM - Evaluation pratique sur des situations de travail fictives (seront notamment évaluées: la sécurité pendant les ateliers pratiques, la communication et la vigilance vis-à-vis des autres intervenants).
Evaluation sur la vérification journalière d'une structure prémontée.



NOMBRE DE STAGIAIRES

- De 3 au minimum, à 10 stagiaires au maximum par formateur



RECYCLAGE

- Recommandé tous les 3 ans

CONTENU PÉDAGOGIQUE

MODULE 1 - Enjeux de la prévention

MODULE 2 - Rôles et responsabilités des différents acteurs

MODULE 3 - Prévention des risques

MODULE 4 - Différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation

MODULE 5 - Règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité

MODULE 6 - Exploitation de la notice du fabricant

MODULE 7 - Cadre réglementaire des vérifications des échafaudages, et responsabilités qui en découlent

MODULE 8 - Examen de l'état de conservation de l'échafaudage

